



Municipalité d'Oka

FORMULAIRE 24 BRÛLAGE

Réf : Règlement 2015-131, article 7.2.1

PROCESSUS À SUIVRE

- Suivre **chacune des dix (10) étapes** du présent formulaire.
- Déposer votre formulaire dûment rempli, signé et daté, incluant les documents exigés à l'**étape 9**, au comptoir de la réception de la Mairie située au 183, rue des Anges, Oka, J0N 1E0.
- Il n'y a aucun frais exigible pour l'obtention d'un certificat d'autorisation de brûlage.
- Le Service de l'urbanisme communiquera avec vous lorsque le certificat d'autorisation sera délivré.

N.B. : Vous devez fournir tous les documents énumérés ci-dessous ainsi que toutes les informations requises pour ouvrir un dossier en vue de l'obtention d'un certificat.

1. IDENTIFICATION DU LIEU DES TRAVAUX

Adresse complète :

Numéro de lot :

2. IDENTIFICATION DU REQUÉRANT

Nom complet :

Adresse complète :

No. de téléphone :

() -

() -

() -

3. IDENTIFICATION DU PROPRIÉTAIRE

Même que le requérant ?

Oui

Non

Si non, nom complet :

Adresse complète :

No. de téléphone :

() -

() -

() -

4. IDENTIFICATION DE L'ENTREPRENEUR

Même que le requérant ?

Oui

Non

Même que le propriétaire ?

Oui

Non

Si non, nom complet :

Adresse complète :

No. de téléphone :

() -

() -

() -

No. de RBQ :

5. ÉCHÉANCIER ET COÛT DES TRAVAUX

Début des travaux le :

Fin des travaux le :

Coût approximatif des travaux :

\$

6. RAISONS DU BRÛLAGE

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Amas de résidus | <input type="checkbox"/> Activités industrielles |
| <input type="checkbox"/> Défrichement agricole | <input type="checkbox"/> Feux d'artifice |
| <input type="checkbox"/> Débris forestiers (sylviculture) | <input type="checkbox"/> Autres raisons |



Municipalité d'Oka

FORMULAIRE 24 BRÛLAGE

Réf : Règlement 2015-131, article 7.2.1

7. DESCRIPTION DES MATIÈRES À BRÛLER

8. DESCRIPTION DES MOYENS D'EXTINCTION

9. LISTE DES DOCUMENTS À FOURNIR

- Une copie de l'acte notarié si vous êtes nouveau propriétaire OU une procuration si vous agissez à titre de requérant au nom du propriétaire.

10. SIGNATURE ET DATE DE LA DEMANDE

Signature : _____ Date : _____

N'oubliez pas qu'il est interdit d'entreprendre des travaux sans l'obtention d'un permis de construction ou d'un certificat d'autorisation.

Pour plus d'informations, veuillez communiquer avec le Service de l'urbanisme au 450 479-8333 aux postes 234 ou 226.

Avant d'effectuer vos travaux de brûlage, veuillez consulter le site de la Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU) afin de vous assurer qu'il n'y a pas d'interdiction de faire des feux. <http://www.sopfeu.qc.ca/>

Vous pouvez aussi contacter la SOPFEU au 1-800-463-FEUX